MINISTRY OF THE ATTORNEY GENERAL

2001-2002
Business Plan

Ontario

101-05529/

Message from the Minister

Hon. David S. Young

Safe communities are vital to Ontario's economic performance and quality of life. This business plan outlines the commitments by the Ministry of the Attorney General for the year 2001-2002 to keep Ontario's streets and communities safe from crime and to enhance victims' rights. It also reports on the strong action taken in the past year.

The 2001 Ontario Budget commits $6 million annually for police services and dedicated Crown attorneys to enhance our comprehensive, multi-pronged approach to combat organized crime. Complementing this increased investment is the government's proposed legislation to use the civil law to take the profit out of organized crime by seizing the proceeds of illegal activity.

The Budget provides $1 million annually to double the number of Youth Justice Committees from the 18 previously planned to 36. By holding non-violent young offenders accountable, these community committees help prevent them from graduating to more serious crimes.

This government stands firmly on the side of victims of crime. We will spend $15 million annually to break the cycle of youth prostitution. I intend to ask the Legislature to provide new legal tools to protect children caught in the misery of prostitution.

Safe communities are good places to work and do business. The civil justice system contributes to this positive climate by providing options for resolving disputes. Such reforms as the expansion of case management in Toronto will continue to reduce cost and delay.

I look forward to working with the public, the judiciary, lawyers and our many other stakeholders to build a justice system that will underpin the strength of our society, the health of our economy and the quality of our lives in the 21st century.

The Honourable David S. Young
Attorney General

Ministry Vision

Ontario's three justice ministries – the Ministry of the Attorney General, the Ministry of the Solicitor General and the Ministry of Correctional Services – share a common vision for Ontario. They are working together to build a province where all communities are safe, secure and prosperous – supported and protected by accountable, efficient, effective and accessible justice and public-safety systems. This vision guides all of the ministries' planning and decisions.

A modern justice system is the foundation for community and personal safety, reflecting cherished values such as individual freedom, personal security, respect and responsibility and the rule of law. Such a system gives victims a voice in the criminal justice process and responds to their needs, while holding offenders accountable. It sustains family life by helping families resolve conflicts. And it contributes to economic prosperity by creating a safe climate for investors and providing individuals and businesses with efficient ways to resolve disputes.

The justice ministries' vision is based on the firm belief that keeping Ontario strong depends on enhancing community safety and victims' rights. The underlying principle is that all people of Ontario have a right to be safe and feel safe as they go about their lives.

Core Businesses

The Ministry of the Attorney General works to achieve an accountable, efficient, effective and accessible justice system through five core businesses.

Prosecuting Crime and Preserving Public Order and Personal Safety

The ministry protects community and personal safety through timely, fair and effective prosecution of offences across the province. More than 700 Crown attorneys prosecute approximately 500,000 charges each year.

Also playing key roles in the criminal justice system are the Ministry of the Solicitor General, which regulates police services, and the Ministry of Correctional Services, which operates custodial facilities and probation and parole services. The goal of the three justice ministries is to hold offenders accountable, balance individual rights with responsibilities and create safer streets and safer communities.

Supporting Victims throughout the Criminal Justice System

The government is committed to building a justice system that responds to the needs of victims of crime and gives victims a stronger voice. All three justice ministries work to fulfil this commitment.

Victims receive support through such initiatives as the Victim/Witness Assistance Program (V/WAP) and the Victim Crisis Assistance and Referral Services (VCARS) program, each with 26 offices around Ontario. Crown attorneys have dedicated time to spend with victims and witnesses in preparing cases.

The Office for Victims of Crime is working to strengthen victims' services by consulting with victims and advising government on ways to ensure that the principles of the *Victims' Bill of Rights* are respected.

Providing Criminal, Civil and Family Courts and Related Justice Services that are Fair, Co-ordinated, Timely and Accessible

The ministry provides a range of services that support Ontario's family, civil and criminal courts. More than 250 court offices around the province serve the public, litigants, judges, lawyers, Crown attorneys and police.

The government has made a commitment to providing courts and related services that respond to the changing needs of the people of Ontario. The ministry is modernizing the justice system to make it more accessible and convenient for the public, to make courts work better and faster and to offer alternatives to court for resolving disputes.

Providing Justice Support Services to Vulnerable People

The ministry delivers or supports a variety of special services to bring the justice system to those most in need. These services range from decision-making for mentally incapable people with no one else to act on their behalf, to legal representation of children and funding for Legal Aid Ontario.

Providing Legal Advice and Services to Government

Since government itself is a user of the justice system, it requires legal advice and services. This core business provides expert legal services to government ministries, agencies, boards and commissions.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001

Building a Safer Ontario and Promoting Respect and Responsibility

Organized crime poses a growing threat to public safety and economic security, costing Canadians an estimated $5-9 billion each year. To develop 21st century solutions, the Ontario government hosted a two-day international summit, Taking the Profit Out of Crime, in August 2000. Speakers from Canada, the United States, Great Britain and other countries underlined that laws to seize the assets of criminals are proving an effective tool for disrupting organized crime. The ministry developed legislative proposals to keep Ontario communities safe by implementing this innovative approach.

The *Parental Responsibility Act* took effect in August 2000, making parents financially accountable for property loss, destruction or damage intentionally caused by their children. This law makes it easier for victims of youth property crime to recover up to $10,000 in compensation from parents, through the Small Claims Court. Parents are not liable if they can prove that the damage was unintentional or that they exercised reasonable supervision and made reasonable efforts to prevent the damage.

Ontario residents are deeply concerned about violent youth crime. The provincial government continued to press Ottawa to overhaul the proposed federal *Youth Criminal Justice Act*, which is woefully inadequate to deter violent crime or hold young offenders accountable.

Youth Justice Committees bring together young offenders, their parents, victims and community members to negotiate a meaningful way for a youth to make amends for a non-violent offence. Six pilot sites are now operational and planning began to expand to 12 more locations, as announced in the 2000 Ontario Budget. An advisory committee made up of members of the judiciary, Crown attorneys, defence lawyers and others from the community made recommendations on the program.

Safeguarding Victims

The government stands firmly on the side of victims of crime. During 2000-2001, the government as a whole dedicated approximately $135 million to more than 40 projects and initiatives in the areas of safety, justice and prevention to help meet the needs of victims in Ontario – an unprecedented level of funding.

In June 2000, the ministry announced the Victims' Justice Action Plan, which charts a course for further measures to respect victims' rights and respond to their needs. The plan responds to recommendations by the May/Iles Coroner's Jury, the Joint Committee on Domestic Violence and the Office for Victims of Crime.

Keeping a commitment in the action plan, the Attorney General introduced legislation to make the Office for Victims of Crime a permanent advisory agency. The Act was passed in December 2000.

In 2000-2001, the Victim/Witness Assistance Program (V/WAP) more than doubled the number of contacts with clients from 40,000 to almost 90,000. V/WAP staff get in touch with victims quickly, guide them through the court process, and provide information, safety planning, community referrals, advocacy and emotional support. Ninety-two per cent of clients were satisfied with the services, based on survey forms filled out as clients complete the program.

Victim/Witness Assistance Program
Direct Client Contacts

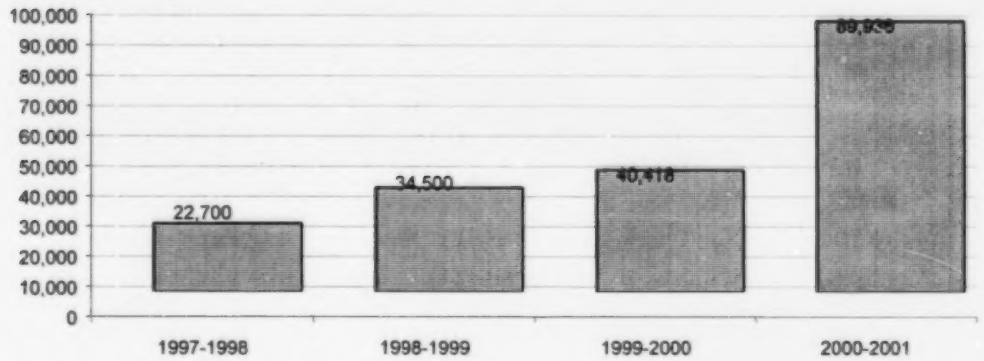

Protecting Children and Families

Ontario has the largest domestic violence court program in Canada. Eight new sites opened in 2000-2001, bringing the total to 16, and services at existing locations were enhanced. In each site, teams of specialized personnel work together to ensure priority is given to the safety and needs of domestic assault victims and their children. These teams include police, Crown attorneys, V/WAP staff, probation services, counselling services for abusers and community agencies. The team approach has been found to result in more effective prosecutions and better co-ordination of services tailored to the needs of victims.

Passed in December 2000, the *Domestic Violence Protection Act* will enhance victims' safety by providing for domestic violence intervention orders. The new orders will be easier to enforce and provide broader coverage. As well, victims will be able to obtain an emergency order quickly, 24 hours a day, seven days a week.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001
(cont'd)

In early 2001, the ministry issued requests for proposals to operate nine new Supervised Access Centres for families with custody and access arrangements. The new locations will bring the total number of sites to 47, the next stage in a planned province-wide expansion to 77. The centres provide children with a safe and secure place to visit or be picked up by non-custodial parents or other relatives. By enabling children to maintain relationships with both parents, the program can reduce the emotional toll of family disputes.

Family law information centres now serve 43 locations across the province. These centres provide clients with information about the legal process, help in filling out forms, referrals to other services and general legal advice from Legal Aid Ontario. Centres will open in nine more family court sites in 2001-2002.

The Family Responsibility Office (FRO) processes child and spousal support payments to help ensure that support gets paid on a regular basis. If support is not being paid, FRO takes enforcement action to collect the money owed. In 2000-2001, FRO achieved its target of having 61 per cent of cases in compliance, up from a 58 per cent compliance rate the year before. In all FRO collected a record $545.9 million for Ontario families.

As of April 2001, FRO was transferred from the Ministry of the Attorney General to the Ministry of Community and Social Services (MCSS). This administrative change in reporting relationships makes sense given the MCSS mandate to provide services to children and families. The government remains committed to ensuring that FRO continues to deliver the most aggressive family support enforcement program in the country.

Improving Access to Justice

The mandatory mediation program has been operating on a pilot basis in the Ottawa and Toronto civil courts since January 1999. A mediator works to help the parties resolve the dispute themselves early in the litigation process. A program evaluation completed in early 2001 under the auspices of the Civil Rules Committee found that mandatory

mediation has a favourable impact on the speed of dispute resolution and the cost of litigation. The Rules Committee has recommended making the program a permanent feature of Ontario's civil justice system, with some fine-tuning.

As of April 2, 2001, claims of up to $10,000 can be pursued in Small Claims Court, an increase from the previous monetary jurisdiction of $6,000. The change will enable litigants to make or defend a wider range of claims quickly, simply and inexpensively. A province-wide survey of Small Claims Court customers found that more than 81 per cent were pleased with the court's service.

Modernizing the Justice System

New courthouses officially opened in Windsor and Brampton, part of the government's $269 million investment in court construction and renovation since 1995 – the largest such investment in Ontario history. State-of-the-art facilities make the courts more accessible and efficient, providing swift justice and protecting our communities.

The Ontario SuperBuild Corporation is an agency of the Ministry of Finance responsible for co-ordinating the government's capital planning and expenditures. In summer 2000, SuperBuild issued a request for consultants to help develop a public-private partnership approach to further modernize court facilities. The Durham consolidated courthouse will be the first to benefit from the partnership approach. In all, the selected consultants are now working on 13 courthouse projects in 12 communities around Ontario.

The Integrated Justice Project – a partnership among the three justice ministries and the private sector – continued its work to build an information system linking people who work in the justice sector. The goal is to create a modern, accessible and effective justice system that will enhance community safety and further strengthen public confidence.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001
(cont'd)

As part of local services realignment, the ministry has transferred to municipalities responsibility for administering charges as well as for prosecution of most "ticketable" offences under the *Provincial Offences Act.* Municipalities keep most fine revenue collected and have more control over local justice matters. The only remaining transfer, to the City of Toronto, is expected to occur in 2001-2002. The ministry continues to work with municipal partners to ensure standards of justice and service are maintained.

Entering the Digital Age

Proclaimed in force in October 2000, the *Electronic Commerce Act, 2000,* paves the way for the expansion of the digital economy by ensuring that electronic contracts, documents and signatures have the same effect as their paper counterparts. Ontario was the first province in Canada to bring e-commerce legislation into effect.

Up-to-date versions of Ontario laws are now available online within 14 days of new or amended legislation coming into force – compared with previous time lags of 12 to 18 months. This improvement has been made possible by e-Laws, a new bilingual website launched in February 2001 at www.e-laws.gov.on.ca. This initiative reflects the government's commitment to electronic service delivery to give people access to government services where, when and how they want them.

Walkerton Compensation Plan

As part of the government's comprehensive response to the Walkerton tragedy, the ministry introduced the Walkerton Compensation Plan to provide people the compensation they could expect to receive through the courts, but to do so in a simpler fashion. The government's plan is the centrepiece of the class action settlement approved by Chief Justice LeSage in March 2001. The settlement preserves the plan's underlying principles and major components while making some amendments and placing the plan's operation under court supervision.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002

Keeping Our Streets and Communities Safe

As announced in the 2001 Ontario Budget, the government will invest $6 million annually for police services and dedicated Crown attorneys to enhance the comprehensive, multi-pronged approach to combat organized crime. Ontario's innovative strategy also includes taking the profit out of criminal enterprises. The proposed *Remedies for Organized Crime and Other Unlawful Activities Act*, introduced by the Attorney General in May 2001, would be the first legislation in Canada to use civil law to seize, freeze and forfeit the proceeds of illegal activity. If passed, the Act would also enable the victims of organized crime to claim compensation against forfeited proceeds.

DNA evidence is one of the most valuable crime-fighting tools to emerge in decades. The federal *DNA Identification Act* took effect in June 2000, creating a national DNA databank. The ministry is applying to the courts to obtain DNA samples from approximately 650 serious offenders who committed such crimes as murder, sexual assault and kidnapping before the legislation took effect. The ministry also plans to seek DNA samples from those committing serious offences after the legislation came into force.

The 2001 Budget committed $1 million annually to double the number of Youth Justice Committees from 18 as previously planned to 36. In these committees, non-violent young offenders face probing examinations of what they did, why they did it, how it affects the community and how they can make up for it. The experience of similar committees in other jurisdictions shows low repeat offence rates. This approach protects the public and helps young people turn away from a life of crime.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002 (cont'd)

Ensuring that Victims' Rights Are Respected

In line with the Victims' Justice Action Plan, the government will expand victims' justice services to improve province-wide access. Undergoing significant expansion will be V/WAP, which supports victims and witnesses throughout the criminal justice process, and VCARS, which offers immediate help to victims of crime or disaster 24 hours a day, seven days a week. SupportLink will build on two pilot projects that supply wireless phones pre-programmed to 911 to victims at risk of sexual assault, domestic violence and stalking. As well, a Northern Strategy will guide the development of alternate ways to provide services suited to the geography, demographics and economics in northern communities.

Ontario's innovative domestic violence court program will be expanded to an additional eight sites, for a total of 24 across the province. The goal is to provide better support for victims and send the message that domestic violence will not be tolerated in Ontario.

As of April 2001, the government consolidated victim services offered by the Ministries of the Attorney General and of the Solicitor General in a single division. Based in the Ministry of the Attorney General, the new division has a mandate to improve the co-ordination of services.

The Attorney General intends to introduce legislation to protect victims by seizing money offenders receive for recounting their crimes in books or interviews.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002 (cont'd)

Protecting Our Children

As announced in the 2001 Budget, the government will spend $15 million annually to break the cycle of youth prostitution. Supporting this commitment, the Attorney General intends to table legislation to protect children forced into prostitution and save them from further victimization.

Over the next two years Supervised Access Centres will be extended province-wide to a total of 77 sites providing safe, neutral locations for contact between children and non-custodial parents or other relatives. This initiative will build on previous expansion and keep the government's commitment to protect children and support families.

Investing in Justice

The government will continue its unprecedented investment to build court facilities for the 21st century. Construction of a consolidated courthouse is under way in Owen Sound and projects will begin in Chatham and Brockville. As well, planning is expected to begin for new consolidated facilities in Pembroke.

The Integrated Justice Project (IJP) plans to move forward with the development and testing of key systems, such as digital audio recording in the courts and the electronic exchange of information briefs from police to Crown attorneys. IJP is a wide-ranging initiative to re-engineer and electronically link elements of the provincial justice system.

The government is investing in new information systems for the Office of the Public Guardian and Trustee. The new technology will enable the office to improve response times and better protect the personal and property rights of incapable people.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002 (cont'd)

Modernizing the Civil Justice System

In April 2001, the Attorney General introduced legislation to reform limitation periods for starting lawsuits, an area where change is long overdue. If passed, the bill would set two clear and fair time limits for commencing a lawsuit, ending confusion and balancing the interests of plaintiffs and defendants. The bill includes several important exceptions. For example, no time restrictions would be set to bring claims based on sexual assaults that occurred in a relationship of trust, and there would be no limitation period for environmental claims that have not been discovered.

As of July 3, 2001, case management will apply to all new civil cases commenced in Toronto, with limited exceptions – an increase from the approximately 25 per cent formerly covered. Case management establishes time frames for specific events in a lawsuit, with the flexibility to respond to the circumstances of each case, and also gives parties opportunities to settle, narrow and consolidate issues. The aim is to reduce delay and cost. The government has appointed five additional case management masters in Toronto, for a total of 11, to support the expansion.

Key Performance Measures

Core Business: Prosecuting crime and preserving public order and personal safety

Ministry Goal:

- Criminal justice resources are better focused and the prosecution process is streamlined to: (1) hold offenders accountable; (2) preserve victims' rights; and (3) ensure public safety.

Contribution to Goal:

- The efficient handling of cases will reduce province-wide the criminal cases dismissed due to delay. This means that offenders will be accountable and that criminal justice resources will be better focused to ensure public safety.

Contextual Information:

- In 2000-2001, 39 criminal cases were dismissed province-wide.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
The number of criminal cases dismissed province-wide as a result of unreasonable delay.	No more than 40 criminal cases dismissed province-wide as a result of unreasonable delay by 2002-2003.	No more than 40 criminal cases dismissed province-wide as a result of unreasonable delay.

Core Business: Prosecuting crime and preserving public order and personal safety

Ministry Goal:

- Criminal justice resources are better focused and the prosecution process is streamlined to: (1) hold offenders accountable; (2) preserve victims' rights; and (3) ensure public safety.

Contribution to Goal:

- DNA evidence facilitates effective crime control, protection of vulnerable victims and the enforcement of criminal laws.

Contextual Information:

- The federal *DNA Identification Act* came into effect on June 30, 2000, and established a national data bank maintained by the RCMP. The new Act authorizes judges to order offenders convicted of designated *Criminal Code* offences to provide samples for DNA analysis.
- The resulting profiles are preserved in a convicted offenders index within the data bank. The data bank has a crime scene index containing DNA profiles from unsolved crime scenes and a convicted offenders index containing DNA profiles taken from certain convicted offenders. Profiles from the crime scene index and the convicted offenders index are compared to find a match in the system.
- The province has approximately 650 retroactive cases, involving offences committed before the legislation took effect.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
In retroactive cases, number of DNA sampling applications made prior to the offender's release or warrant expiry date.	All applications for retroactive cases will be made prior to the offender's release or warrant expiry date, provided that appropriate documentation is received. Samples are collected retroactively from serious offenders who are currently serving sentences when an offender has been: • declared a "dangerous offender" under the *Criminal Code*; • convicted of more than one sexual offence and is currently serving a term of incarceration of two years or more; or • convicted of more than one murder committed at different times. Retroactive cases are expected to be completed by the end of 2002-2003.	All applications for retroactive cases will be made prior to the offender's release or warrant expiry date, provided that appropriate documentation is received.

Core Business: Supporting victims throughout the criminal justice system

Ministry Goal:

- Increase and improve support for victims proceeding through the criminal justice process.

Contribution to Goal:

- Measuring client satisfaction levels helps ensure that appropriate support is consistently provided to victims of crime, and that ongoing enhancements to V/WAP services are based on results. A questionnaire gives victims a forum to voice their satisfaction with the program or to raise any concerns.

Contextual Information:

- V/WAP office provides survey form to clients, who complete it on a voluntary and anonymous basis.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Client satisfaction with services provided by the Victim/Witness Assistance Program (V/WAP).	90% client satisfaction with program services.	Attain a 90% or better client satisfaction with program services.

Core Business: Supporting victims throughout the criminal justice system

Ministry Goal:

- Improved services to victims of crime.

Contextual Information:

- This is the number of contacts for the Victim Services Unit.
- Through the Victim Services Unit, the ministry administers important community-based services for Ontario's victims of crime. These services include: sexual assault centres, victim crisis assistance and referral services, a dedicated victim support telephone line, programs to counsel people who assault their partners, and other projects.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Number of victim contacts.	Increase the number of victim contacts over a three-year average.	Meet/exceed target of the three-year average (approximately 138,000).

Core Business: Providing criminal, civil and family courts and related justice services that are fair, co-ordinated, timely and accessible

Ministry Goal:
- Public satisfaction with court services.

Contribution to Goal:
- Plan to evaluate Court Services Division core business services will enable assessment of public satisfaction with delivery of court services following the introduction of major changes (e.g., Integrated Justice Project implementation).

Contextual Information:
- Program evaluation tools to be used to determine level of satisfaction.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Public satisfaction with services.	Instruments available for all courts and a protocol for regular assessment in place.	Develop plan for province-wide evaluation of family court services.

Core Business: Providing criminal, civil and family courts and related justice services that are fair, co-ordinated, timely and accessible

Ministry Goal:
- Improve customer service in the North York Small Claims Court.

Contribution to Goal:
- Program evaluation will enable assessment of public satisfaction with delivery of court services following major changes such as increase in Small Claims limit from $6,000 to $10,000.

Contextual Information:
- In previous surveys at the North York Small Claims Court customers indicated that a waiting period of 15 minutes or less was acceptable.
- Approximately 80% of claims and defences are received through the mail.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Average wait time for counter services.	Average wait time of 15 minutes or less.	Provide counter service within an average wait time of 15 minutes.
Average time to process all claims and defences received in the mail.	Average processing time of 2 working days.	Process all claims and defences received in the mail within 3 working days.
Time to process enforcements.	Enforcements are processed in 4 days.	Process enforcements within 4 days.

Core Business: Providing criminal, civil and family courts and related justice services that are fair, co-ordinated, timely and accessible

Ministry Goal:

- Reduced time to resolution for litigants in civil proceedings.

Contribution to Goal:

- Evaluation of time to resolution of civil cases could identify areas of enhancement to the civil justice system to reduce delay for litigants in disposition of cases.

Contextual Information:

- Results may be affected by: Civil Rules Committee (CRC) decisions on Simplified Rules and Mandatory Mediation Rule; expansion of civil case management and mandatory mediation programs; and timing of introduction of technology enhancements under Integrated Justice Project (IJP)

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Time to resolution of cases.	To be determined by methodology.	Develop a plan to evaluate the impact of civil justice reform initiatives on the time to resolution of civil cases.

Core Business: Providing criminal, civil and family courts and related justice services that are fair, co-ordinated, timely and accessible

Ministry Goal:

- Reduced time to resolution for litigants in civil proceedings.

Contribution to Goal:

- Implementing mandatory referral to mediation in civil, non-family cases in the Superior Court of Justice is expected to reduce time to settlement and costs for litigants.

Contextual Information:

- Evaluation of mandatory mediation pilot sites in Ottawa and Toronto has shown the program is effective in reducing cost and delay in the civil litigation process. A mandatory mediation session produced a full settlement in about 4 of 10 cases and a partial settlement in about 2 of 10 cases.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Percentage of cases that have early settlement through the mediation process.	Cases referred to mandatory mediation will have a 40% settlement rate (full and partial settlement).	Target 40% full and partial settlement rate for program sites.

Core Business: Providing criminal, civil and family courts and related justice services that are fair, co-ordinated, timely and accessible

Ministry Goal:

- Municipal compliance with the terms and standards set out in the *Provincial Offences Act* (POA) Transfer Agreement.

Contribution to Goal:

- Performance measures developed for municipally managed POA operations will support a regime of regular municipal reporting on compliance with standards for operations, prosecutions, data management and transmission and financial administration. The performance measurement system helps to ensure the continued integrity of the system of justice in Ontario.

Contextual Information:

- In fall 2000, POA transfer project staff began consultations with municipal partners on possible performance measures. Performance measures are expected to be finalized in 2001-2002.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Performance measures are developed in 2001-2002 to allow MAG to meet its legal obligation to monitor and enforce municipal compliance with the terms and standards contained in the POA Transfer Agreement.	Performance of municipally-managed POA operations are assessed using performance measure system.	Performance measures are developed in consultation with, and accepted by, municipal partners.

Core Business: Providing justice support services to vulnerable people

Ministry Goal:

- Personal and property rights of vulnerable adults are protected.

Contribution to Goal:

- Tracking response time helps ensure the protection of the personal and property rights and obligations of incapable people.

Contextual Information:

- Office of the Public Guardian and Trustee investigators screen allegations of harm, which are logged for purposes of tracking and follow-up.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Timeframe to commence follow-up to allegations.	Commence follow-up to allegation within 24 hours.	90% of the time commence follow-up to allegations within 24 hours.

Core Business: Providing justice support services to vulnerable people

Ministry Goal:

- Treatment decisions for mentally incapable persons are timely and informed.

Contribution to Goal:

- Tracking time to make last-resort decisions helps ensure prompt response.

Contextual Information:

- The Office of the Public Guardian and Trustee is last resort decision-maker for treatment and admission to long-term care facilities.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Time taken to make a decision after receipt of all necessary health information.	Decisions made within 3 days of receipt of all necessary health information.	Standard is met 95% of the time.

2000-2001 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of the Attorney General	
Operating	$971 million
Capital	$40 million
	6,405 staff

Prosecuting Crime	
Operating	$135 million
	1,195 staff

Support to Victims	
Operating	$31 million
	55 staff

Criminal, Civil and Family Courts	
Operating	$284 million
Capital	$25 million
	3,280 staff

Services to Vulnerable People	
Operating	$343 million
Capital	$10 million
	885 staff

Legal Services to Government	
Operating	$48 million
	595 staff

Internal Administration and Special Services	
Operating	$130 million
Capital	$5 million
	395 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based

2001-2002 Ministry Approved

Allocations by Core Business Plan*

Ministry of the Attorney General	
Operating	$979 million
Capital	$55 million
	6,300 staff

Prosecuting Crime	
Operating	$137 million
	1,120 staff

Support to Victims	
Operating	$64 million
	295 staff

Criminal, Civil and Family Courts	
Operating	$280 million
Capital	$33 million
	3,415 staff

Services to Vulnerable People	
Operating	$324 million
Capital	$16 million
	415 staff

Legal Services to Government	
Operating	$51 million
	605 staff

Internal Administration and Special Services	
Operating	$123 million
Capital	$6 million
	450 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed. Visit our website at http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca or call our Public Inquiries staff at (416) 326-2220. The TTY/TDD number is (416) 326-4012. The fax number is (416) 326-4007.

You can also call:

Office of the Attorney General
Rui Francisco Brum
Phone: (416) 326-4440
Fax: (416) 326-4016
E-mail: rui.brum@jus.gov.on.ca

Business Policy and Planning
Gayle Martin
Phone: (416) 326-2050
Fax: (416) 326-4441
E-mail: gayle.martin@jus.gov.on.ca

Court Services
Heather Daley
Phone: (416) 326-5350
Fax: (416) 326-2652
E-mail: heather.daley@jus.gov.on.ca

Criminal Law
Jacqueline Steventon
Phone: (416) 326-2402
Fax: (416) 326-2423
E-mail: jacqueline.steventon@jus.gov.on.ca

Family Justice Services
Donald Fawcett
Phone: (416) 314-2503
Fax: (416) 314-2500
E-mail: don.r.fawcett@jus.gov.on.ca

Who to Call (cont'd)

Victim Services
Gordon Smith
Phone: (416) 326-4508
Fax: (416) 326-3205
E-mail: gordon.smith@jus.gov.on.ca

Legal Services
Jennifer Hall
Phone: (416) 326-2505
Fax: (416) 326-6996
E-mail: jennifer.hall@jus.gov.on.ca

Integrated Justice Information Technology
Isabella McTavish
Phone: (416) 326-1114
Fax: (416) 326-1104
E-mail: isabella.mctavish@jus.gov.on.ca

The ministry's address is:

Ministry of the Attorney General
720 Bay Street
Toronto, Ontario M5G 2K1

Copies of this document are available free from:
Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca/

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca/

© Queen's Printer for Ontario, 2001
ISBN 0-7794-1141-2

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

L'hon. David S. Young

La sécurité des collectivités est un élément vital de la prospérité et de la qualité de vie en Ontario. Le plan d'activités donne un aperçu des engagements pris par le ministère du Procureur général pour l'exercice 2001-2002 afin d'assurer que nos rues et nos quartiers sont à l'abri de la criminalité et de renforcer les droits des victimes d'actes criminels. Il présente aussi un rapport des mesures énergiques prises au cours du dernier exercice.

Dans le Budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement affecte 6 millions de dollars par année aux services policiers et à des procureurs de la Couronne désignés afin de renforcer notre approche globale et polyvalente pour lutter contre le crime organisé. En plus de ces investissements accrus, le gouvernement propose également des mesures législatives permettant d'avoir recours aux tribunaux civils pour retirer les profits du crime organisé en saisissant les produits des activités illicites.

Le Budget prévoit également un million de dollars par année pour doubler le nombre de Comités de justice pour la jeunesse, qui passerait des 18 comités prévus à 36. En obligeant les jeunes contrevenants ayant commis des infractions non violentes à assumer la responsabilité de leurs actes, ces comités communautaires aident à empêcher qu'ils ne passent à des crimes plus graves.

Le gouvernement actuel se place résolument du côté des victimes d'actes criminels. Nous affecterons 15 millions de dollars par année pour briser le cycle de la prostitution chez les jeunes. J'ai l'intention de demander à l'Assemblée législative d'adopter de nouveaux outils législatifs pour protéger les enfants pris au piège de la prostitution.

Des collectivités sûres sont des milieux où l'on peut travailler et mener ses affaires dans un climat sain. Le système de justice civile contribue à créer un tel climat en offrant des options pour le règlement de différends. Des réformes comme l'expansion de la gestion des causes à Toronto continueront à réduire les coûts et les délais.

J'envisage avec enthousiasme de travailler avec le public, la magistrature, les avocats et les autres groupes concernés pour établir un système judiciaire qui renforcera les assises de notre société, la vigueur de notre économie, et la qualité de vie de la population au XXI^{e} siècle.

L'honorable David S. Young
Procureur général

Objectifs généraux du ministère

Les trois ministères chargés de l'administration de la justice – le ministère du Procureur général, le ministère du Solliciteur général et le ministère des Services correctionnels – ont des objectifs communs pour l'Ontario. Ils travaillent ensemble à faire de la province un endroit où toutes les collectivités sont sûres et prospères, appuyées et protégées par des systèmes de justice et de sécurité publique responsables, efficients, efficaces et accessibles. Ces objectifs guident tous les projets et toutes les décisions de ces ministères.

Un système de justice moderne constitue le fondement de la sécurité des particuliers et des collectivités et il concrétise les valeurs chères à la société, comme la liberté et la sécurité de la personne, le respect et la responsabilité, et la primauté du droit. Un tel système donne aux victimes voix au chapitre dans le processus pénal et répond à leurs besoins, tout en obligeant les contrevenants à assumer la responsabilité de leurs actes. Il soutient la vie familiale en aidant les familles à régler leurs différends. Il contribue en outre à la prospérité économique en créant un climat sain pour les investisseurs et en offrant aux particuliers et aux entreprises des mécanismes efficaces de règlement des différends.

Les objectifs des ministères du secteur de la justice sont fondés sur la ferme conviction que pour maintenir la vigueur de l'Ontario, il faut renforcer la sécurité des collectivités et les droits des victimes. Tous les Ontariens et Ontariennes ont le droit d'être en sécurité et de se sentir en sécurité dans toutes les activités de leur vie. C'est là le principe fondamental sur lequel reposent toutes les politiques en matière de justice.

Activités de base

Le ministère du Procureur général s'efforce d'établir un système judiciaire responsable, efficient, efficace et accessible en exerçant cinq activités de base.

Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

Le ministère protège la sécurité des collectivités et des particuliers en veillant à ce que, partout en Ontario, les auteurs d'infractions soient poursuivis de manière rapide, équitable et efficace. Chaque année, plus de 700 procureurs de la Couronne poursuivent des personnes accusées de plus de 500 000 actes criminels.

D'autres ministères jouent un rôle important dans le système de justice pénale : le ministère du Solliciteur général, qui réglemente les services de police, et le ministère des Services correctionnels, qui est chargé du fonctionnement des établissements de détention et des services de probation et de libération conditionnelle. Le but des trois ministères du secteur de la justice est de s'assurer que les contrevenants sont tenus responsables de leurs actes, de respecter l'équilibre entre les droits et les responsabilités des personnes, et d'accroître la sécurité dans les rues et au sein des collectivités.

Appuyer les victimes tout au long du processus de justice pénale

Le gouvernement s'est engagé à établir un système de justice qui répond aux besoins des victimes d'actes criminels et leur permet de mieux faire entendre leur voix. Les trois ministères chargés de l'administration de la justice s'efforcent de respecter cet engagement.

Les victimes reçoivent de l'aide grâce à des initiatives telles que le Programme d'aide aux victimes et aux témoins et les Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, offertes toutes deux dans 26 bureaux répartis dans tout l'Ontario. Les procureurs de la Couronne doivent désormais consacrer du temps aux victimes et aux témoins pour préparer les audiences.

L'Office des affaires des victimes d'actes criminels s'emploie à renforcer les services aux victimes et à conseiller le gouvernement sur les façons de concrétiser les principes de la *Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels.*

Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial, et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

Le ministère offre un éventail de services de soutien aux tribunaux de droit criminel, civil et familial de l'Ontario. Plus de 250 greffes répartis dans toute la province offrent des services au public, aux parties, aux juges, aux avocats, aux procureurs de la Couronne et aux services policiers.

Le gouvernement s'est engagé à offrir des services aux tribunaux et des services connexes qui répondent à l'évolution des besoins de la population ontarienne. Le ministère modernise le système de justice afin de le rendre plus accessible et plus commode pour le public, d'améliorer et d'accélérer le fonctionnement des tribunaux, et d'offrir des mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends.

Offrir aux personnes vulnérables des services de soutien juridique

Le ministère offre ou soutient un éventail de services spéciaux afin de rendre le système de justice accessible aux plus vulnérables. Ces services comprennent notamment la prise de décisions au nom des personnes frappées d'incapacité mentale qui ne peuvent compter sur quelqu'un d'autre pour prendre des décisions en leur nom, la représentation juridique des enfants et l'aide financière d'Aide juridique Ontario.

Offrir des conseils et services juridiques au gouvernement

Le gouvernement étant lui-même un usager du système de justice, il a besoin de conseils et de services juridiques. Cette activité de base a pour objectif de fournir ces services aux ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Accroître la sécurité de l'Ontario et promouvoir le respect et la responsabilité

Le crime organisé menace de plus en plus la sécurité publique et économique, et on estime qu'il coûte à la population canadienne de 5 à 9 milliards de dollars chaque année. Pour tenter de trouver des solutions adaptées au XXI^{e} siècle, le gouvernement de l'Ontario a accueilli un sommet international de deux jours, sur le thème « Pour que le crime ne paie pas », en août 2000. Des orateurs du Canada, des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'autres pays ont souligné que les lois visant à saisir les produits de la criminalité s'avèrent des outils efficaces pour faire échec au crime organisé. Le ministère a élaboré des propositions législatives pour protéger la sécurité des collectivités en appliquant cette approche novatrice.

La *Loi de 2000 sur la responsabilité parentale* est entrée en vigueur en août 2000. En vertu de cette loi, les parents peuvent être tenus responsables des pertes, destructions ou dommages matériels causés intentionnellement par leurs enfants. Grâce à cette loi, les victimes de crimes contre les biens perpétrés par des jeunes pourront plus facilement recouvrer jusqu'à 10 000 $ en dommages-intérêts auprès des parents, en s'adressant à la Cour des petites créances. Les parents ne seront pas tenus responsables s'ils peuvent prouver que les dommages n'étaient pas intentionnels ou qu'ils exerçaient une surveillance raisonnable et qu'ils ont fait des efforts raisonnables pour empêcher les dommages.

La population ontarienne est profondément préoccupée par les crimes violents commis par des jeunes. Le gouvernement provincial a continué à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il repense son projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents,* qui est malheureusement fort inadéquat et ne réussira ni à prévenir les crimes violents chez les jeunes ni à tenir les jeunes contrevenants responsables de leurs actes.

Les Comités de justice pour la jeunesse réunissent les jeunes contrevenants, leurs parents, leurs victimes et des membres de la collectivité pour négocier des façons constructives pour les jeunes de réparer les torts découlant d'un crime non violent. Il y a actuellement six projets pilotes et, comme l'indique le Budget de 2000, on prévoit ajouter 12 autres projets de cette nature. Un comité consultatif composé de membres de la magistrature, de procureurs de la Couronne, d'avocats de la défense et d'autres membres de la collectivité font des recommandations sur le programme.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Protéger les victimes

Le gouvernement se place résolument du côté des victimes d'actes criminels. Au cours de l'exercice 2000-2001, le gouvernement dans son ensemble a affecté environ 135 millions de dollars à plus de 40 projets et initiatives dans les domaines de la sécurité, de la justice et de la prévention afin d'aider à répondre aux besoins des victimes en Ontario, ce qui est un niveau de financement sans précédent.

En juin 2000, le ministère a annoncé le Plan d'action en matière de justice pour les victimes d'actes criminels, lequel oriente les mesures à prendre pour respecter les droits des victimes et répondre à leurs besoins. Le plan a été élaboré en réponse aux recommandations du jury du coroner dans l'affaire May-Iles, du Comité mixte de la violence familiale et de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels.

Pour respecter un engagement pris dans le plan d'action, le procureur général a présenté des mesures législatives pour faire de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels un organisme consultatif permanent. Une loi à cet effet a été adoptée en décembre 2000.

En 2000-2001, le Programme d'aide aux victimes et aux témoins a vu le nombre des contacts avec les clients passer de 40 000 à près de 90 000, soit plus que le double. Le personnel du programme communique rapidement avec les victimes, les guident tout au long du processus judiciaire et les renseigne, les aide à établir un plan de sécurité, les oriente vers des services communautaires appropriés, intercède pour faire reconnaître leurs droits et leur apporte un soutien moral. Quatre-vingt-douze pour cent des clients ont déclaré être satisfaits des services, selon un formulaire d'évaluation rempli par les clients lorsqu'ils sont prêts à quitter le programme.

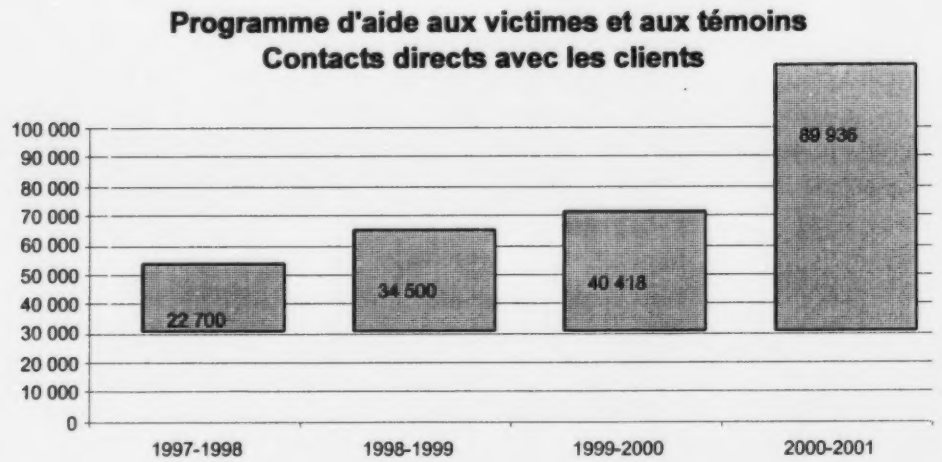

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Protéger les enfants et les familles

L'Ontario a le plus important programme de tribunaux voués aux affaires de violence conjugale au Canada. Huit nouveaux tribunaux de ce genre ont été instaurés en 2000-2001, ce qui porte le total à 16, et les services offerts aux tribunaux déjà établis ont été élargis. Dans chacun de ces tribunaux, des équipes spécialisées collaborent pour assurer que l'on accorde la priorité voulue à la sécurité et aux besoins des victimes de violence conjugale et de leurs enfants. Ces équipes sont composées de représentants de la police, de la Couronne, du Programme d'aide aux victimes et aux témoins, des services de probation, des services de counseling pour les conjoints violents et d'organismes communautaires. On a constaté que le travail d'équipe donne lieu à des poursuites plus efficaces et à une meilleure coordination de services adaptés aux besoins véritables des victimes.

Adoptée en décembre 2000, la *Loi sur la protection contre la violence familiale* renforce la sécurité des victimes en prévoyant des ordonnances d'intervention en cas de violence familiale. Ces nouvelles ordonnances seront plus faciles à appliquer et elles auront une plus grande portée. De plus, les victimes pourront obtenir rapidement une ordonnance en cas d'urgence, et ce, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Au début de 2001, le ministère a lancé un appel de propositions pour l'exploitation de neuf nouveaux Centres de visites surveillées pour les familles assujetties à des dispositions relatives au droit de garde et de visite. Cet ajout portera à 47 le nombre total des centres, une autre étape dans le projet d'expansion visant l'établissement de 77 centres à l'échelle de la province. Les centres offrent aux enfants un lieu sûr où le parent qui n'a pas la garde ou d'autres membres de la famille peuvent venir les visiter ou les chercher. En permettant que les enfants puissent maintenir des rapports avec les deux parents, le programme peut réduire les souffrances affectives que peuvent entraîner les conflits au sein des familles.

Des Centres d'information sur le droit de la famille offrent maintenant leurs services dans 43 tribunaux de la famille d'un bout à l'autre de la province. Ces centres offrent aux clients des renseignements sur le processus judiciaire, les aident à remplir les formules, les orientent vers d'autres services et leur permettent de bénéficier des conseils juridiques généraux offerts par Aide juridique Ontario. Des centres seront implantés dans neuf autres tribunaux de la famille en 2001-2002.

Le Bureau des obligations familiales assure le traitement des pensions alimentaires qui doivent être versées aux conjoints et enfants afin de veiller à ce qu'elles soient payées régulièrement. Si la pension n'est pas payée, le Bureau intente des poursuites pour recouvrer les sommes dues. En 2000-2001, le Bureau a atteint son objectif d'obtenir un taux de 61 pour 100 de respect des obligations, une augmentation par

rapport au taux de 58 pour 100 atteint l'exercice précédent. Le Bureau a recueilli en tout la somme record de 545,9 millions de dollars pour le compte de familles ontariennes.

Le Bureau des obligations familiales a été transféré au ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) en avril 2001. Ce changement administratif dans la structure de responsabilité est justifié, car un des aspects du mandat du MSSC est de fournir des services à l'enfance et à la famille. Le gouvernement reste déterminé à assurer que le Bureau des obligations familiales continue à diriger le programme d'exécution des ordonnances alimentaires le plus énergique au pays.

Améliorer l'accès à la justice

Le Programme de médiation obligatoire de l'Ontario fonctionne à titre de projet pilote dans les tribunaux civils d'Ottawa et de Toronto depuis janvier 1999. Un médiateur aide les parties à régler leur différend à l'amiable au tout début de l'instance. Un programme d'évaluation achevé au début de 2001, sous la direction du Comité des règles en matière civile, a conclu que la médiation avait un effet favorable sur la rapidité avec laquelle on arrive à régler les différends et sur le coût des instances. Le Comité a recommandé que le programme devienne un volet permanent du système de justice civile de l'Ontario, après quelques améliorations.

Depuis le 2 avril 2001, il est possible de s'adresser à la Cour des petites créances pour demander un règlement pouvant aller jusqu'à 10 000 $, une augmentation par rapport à la compétence d'attribution précédente de 6 000 $. Cette modification permet aux parties d'intenter ou de contester un éventail plus large d'actions de manière plus rapide, plus simple et moins coûteuse. Une enquête effectuée à l'échelle de la province révèle que 81 pour 100 des usagers de la Cour des petites créances étaient satisfaits des services de la Cour.

Moderniser le système judiciaire

De nouveaux palais de justice ont été officiellement inaugurés à Windsor et à Brampton, grâce à l'investissement, depuis 1995, de 269 millions de dollars pour la construction et la rénovation des palais de justice, le plus important investissement de cette nature de toute l'histoire de l'Ontario. Grâce à des installations à la fine pointe de la technologie, les tribunaux sont plus accessibles et plus efficients, ce qui leur permet de rendre justice avec célérité et de protéger les collectivités.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

La Société ontarienne SuperCroissance est un organisme du ministère des Finances chargé de coordonner la planification et les dépenses du gouvernement en matière d'immobilisations. Au cours de l'été 2000, la Société ontarienne SuperCroissance a lancé un appel d'offres invitant des consultants à participer à l'élaboration d'une formule de partenariat entre les secteurs public et privé pour poursuivre la modernisation des palais de justice et tribunaux. Le palais de justice polyvalent de Durham sera le premier à bénéficier de la formule de partenariat. Les consultants retenus travaillent actuellement sur 13 projets de palais de justice dans 12 collectivités de tous les coins de la province.

Le Projet d'intégration du système judiciaire (Projet ISJ), qui repose sur un partenariat réunissant les trois ministères chargés de l'administration de la justice et des sociétés privées, continue à établir un système d'information reliant tous les groupes oeuvrant dans le secteur de la justice. Le but du Projet ISJ est de créer un système judiciaire moderne, accessible et efficace capable de renforcer la sécurité des collectivités et d'inspirer une plus grande confiance au public.

Dans le cadre du remaniement des services locaux, le ministère a transféré aux municipalités la responsabilité d'administrer les accusations et d'intenter les poursuites pour les infractions pouvant faire l'objet d'une contravention en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales*. Les municipalités gardent la plupart des recettes tirées des amendes prélevées et ont davantage de contrôle sur les questions judiciaires locales. On prévoit que le transfert de ces responsabilités à la Ville de Toronto, le dernier qui reste, se produira en 2001-2002. Le ministère continue de collaborer avec ses partenaires municipaux pour assurer que les normes de justice et de service sont maintenues.

Se mettre à l'heure du numérique

La *Loi de 2000 sur le commerce électronique,* entrée en vigueur en octobre 2000, ouvre la voie à l'expansion de l'économie numérique en garantissant que les contrats, les documents et les signatures électroniques ont la même valeur que s'ils étaient sur papier. L'Ontario est la première province canadienne à assurer l'entrée en vigueur de mesures législatives sur le commerce électronique.

Les versions mises à jour des lois ontariennes sont maintenant disponibles en ligne dans les 14 jours suivant l'entrée en vigueur des nouvelles lois ou des lois modifiées, alors qu'il fallait auparavant entre 12 et 18 mois. C'est grâce à Lois-en-ligne, www.e-laws.gov.on.ca, un nouveau site Web bilingue lancé en février 2001, qu'on a pu réaliser une telle amélioration. Cette initiative témoigne de la volonté du gouvernement de favoriser la prestation électronique des services afin que les

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

Ontariens et Ontariennes puissent choisir l'endroit, le moment et la façon dont ils accèdent aux services du gouvernement.

Plan d'indemnisation de Walkerton

Dans le cadre de l'intervention globale du gouvernement dans la tragédie de Walkerton, le ministère a présenté le plan d'indemnisation de Walkerton afin de fournir aux victimes une indemnisation équivalente à celle que le tribunal leur aurait vraisemblablement attribuée, mais en le faisant de manière beaucoup plus simple. Le plan soumis par le gouvernement est l'élément central du règlement du recours collectif approuvé par le juge en chef Patrick LeSage en mars 2001. Le règlement approuvé conserve les principes fondamentaux et les éléments importants du plan, tout en y apportant certaines modifications; il prévoit en outre que le tribunal surveillera l'exécution du plan.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Assurer la sécurité de nos rues et de nos collectivités

Comme il l'a annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement affectera 6 millions de dollars par année aux services policiers et à des procureurs de la Couronne désignés afin de renforcer une approche globale et polyvalente pour lutter contre le crime organisé. La stratégie innovatrice de l'Ontario vise également à assurer que « le crime ne paie pas ». La *Loi sur les recours contre le crime organisé et autres activités illégales,* proposée par le procureur général en mai 2001, serait la première loi au Canada à recourir aux tribunaux civils pour immobiliser, saisir et confisquer les produits des activités illégales. Si elle était adoptée, la loi permettrait également aux victimes des organisations criminelles de réclamer des dommages à même les produits confisqués.

L'analyse de l'ADN à des fins judiciaires est l'un des outils de lutte contre le crime les plus précieux que l'on ait découvert depuis des décennies. La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* du gouvernement fédéral, qui est entrée en vigueur en juin 2000, vise l'établissement d'une banque nationale de données génétiques. Le ministère a demandé aux tribunaux l'autorisation de prélever des échantillons d'ADN d'environ 650 contrevenants ayant commis des crimes graves, tels le meurtre, l'agression sexuelle et l'enlèvement, avant l'entrée en vigueur de la loi. Le ministère entend également prélever des échantillons d'ADN des personnes ayant commis des crimes graves après l'entrée en vigueur de la loi.

Le Budget de 2001 prévoit la somme d'un million de dollars par année pour doubler le nombre de Comités de justice pour la jeunesse, qui passerait des 18 comités prévus à 36. Dans ces comités, les jeunes contrevenants ayant commis des infractions non violentes doivent examiner sans complaisance les actes qu'ils ont posés, les raisons pour lesquelles ils les ont posés, les effets que ces actes ont eus sur la collectivité et la façon dont ils peuvent réparer les torts causés. L'expérience de comités semblables dans d'autres territoires fait état d'un faible taux de récidive. Une telle approche protège le public et aide les jeunes à rejeter un mode de vie axé sur le crime.

Assurer le respect des droits des victimes

En accord avec le Plan d'action en matière de justice pour les victimes d'actes criminels, le gouvernement élargira les services en matière de justice pour améliorer l'accès à l'échelle de la province. Le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, qui leur apporte un soutien tout au long du processus judiciaire, et les Services

d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, qui intervient auprès des victimes d'actes criminels et de catastrophes, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, connaîtront tous deux une expansion considérable. Le Projet SupportLink sera également étendu à partir des deux projets pilotes visant à distribuer des téléphones sans fil programmés pour communiquer directement avec le service 911 aux victimes menacées d'agression sexuelle, de violence conjugale ou de harcèlement criminel. De plus, une stratégie adaptée au Nord guidera l'élaboration de services qui tiennent compte des réalités géographiques, démographiques et économiques des collectivités du Nord.

Le programme novateur de l'Ontario des tribunaux spécialisés dans les affaires de violence conjugale sera implanté dans huit autres localités, ce qui portera le total à 24 tribunaux à l'échelle de la province. Ce programme vise à apporter un meilleur soutien aux victimes et à faire comprendre que la violence conjugale ne sera pas tolérée en Ontario.

Depuis avril 2001, le gouvernement a regroupé en une seule et même division les services aux victimes offerts par le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général. Relevant du ministère du Procureur général, la nouvelle division a pour mandat d'améliorer la coordination des services.

Le Procureur général entend présenter des mesures législatives pour protéger les victimes en saisissant les sommes reçues par les contrevenants pour faire le récit de leurs crimes dans des livres ou dans des entrevues.

Protéger nos enfants

Comme il l'a annoncé dans le Budget de 2001, le gouvernement affectera 15 millions de dollars par année pour briser le cycle de la prostitution juvénile. Pour appuyer cet engagement, le procureur général entend déposer un projet de loi destiné à protéger les jeunes forcés à se prostituer et à les empêcher de subir d'autres formes de mauvais traitements.

Au cours des deux prochaines années, on élargira le programme des Centres de visites surveillées à toute la province, afin d'atteindre le total de 77 centres offrant un lieu sûr et un terrain neutre pour favoriser les contacts entre les enfants et le parent n'ayant pas la garde ou d'autres membres de la famille. Cette initiative poursuit le programme continu d'expansion et témoigne de la volonté du gouvernement de protéger les enfants et d'appuyer les familles.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Investir dans le système de justice

Le gouvernement continue son ambitieux programme d'investissement pour la construction de palais de justice répondant aux besoins du XXI[e] siècle. Les travaux de construction d'un palais de justice polyvalent se poursuivent à Owen Sound, et les travaux seront entrepris à Chatham et à Brockville. Le processus de planification d'installations polyvalentes devrait également débuter à Pembroke.

Le Projet d'intégration du système judiciaire va bon train; on élabore et on met à l'essai les principaux systèmes, comme l'enregistrement audionumérique des audiences et l'échange électronique des documents d'accusation entre la police et les procureurs de la Couronne. Le Projet d'intégration du système judiciaire est une initiative de grande envergure visant à restructurer et à relier par voie électronique les différents éléments du système judiciaire provincial.

Le gouvernement investit dans de nouveaux systèmes informatiques pour le Bureau du Tuteur et curateur public. La nouvelle technologie aidera le Bureau à améliorer son délai d'intervention et à mieux protéger les droits individuels et les droits de propriété des personnes frappées d'incapacité.

Moderniser le système de justice civile

En avril 2001, le procureur général a proposé des mesures législatives visant à réformer les délais de prescription pour entamer des poursuites, une réforme des plus pressantes. Si elle était adoptée, la loi établirait deux délais clairs et équitables pour entamer une poursuite, ce qui mettrait fin à la confusion actuelle et assurerait un juste équilibre entre les droits des demandeurs et ceux des défendeurs. Le projet de loi prévoit plusieurs exceptions d'importance. Par exemple, il n'y aurait pas de limite de temps pour intenter une poursuite fondée sur un acte d'agression sexuelle commis dans une relation de confiance et aucun délai de prescription ne s'appliquerait dans le cas de réclamations liées à l'environnement fondées sur des faits non découverts.

À compter du 3 juillet 2001, toutes les poursuites civiles entamées à Toronto seront traitées dans le cadre de la gestion des causes, à quelques exceptions près, ce qui est une nette augmentation puisque le programme ne traitait auparavant qu'environ 25 pour100 des causes. La gestion des causes établit des délais pour les différentes étapes d'une instance, tout en permettant une certaine latitude pour tenir compte des particularités de chaque affaire, et offre également aux parties la possibilité de régler, de circonscrire et de regrouper les points en litige. Ce mécanisme vise à réduire les délais et les coûts. Le gouvernement a nommé cinq autres protonotaires chargés de la gestion des causes à Toronto, ce qui porte le total à 11, afin d'appuyer l'expansion des services.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

But du ministère :

- Les ressources du système de justice pénale sont mieux ciblées et les poursuites sont simplifiées afin : 1) de responsabiliser les contrevenants; 2) de protéger les droits des victimes; 3) d'assurer la sécurité du public.

Contribution au but :

- Le traitement efficient des causes réduira le nombre de causes rejetées en raison d'un retard à l'échelle de la province. Cela signifie que les contrevenants devront répondre de leurs actes et que les ressources du système de justice pénale seront davantage axées sur la sécurité publique.

Contexte :

- En 2000-2001, 39 causes criminelles ont été rejetées à l'échelle de la province.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Nombre de causes criminelles rejetées à l'échelle de la province en raison de retards déraisonnables.	Réduire le nombre de causes criminelles rejetées en raison de retards à un maximum de 40 causes à l'échelle de la province d'ici 2002-2003.	Réduire le nombre de causes criminelles rejetées en raison de retards à un maximum de 40 causes à l'échelle de la province.

Activité de base : Poursuivre les criminels et préserver l'ordre public et la sécurité des particuliers

But du ministère :
Les ressources du système de justice pénale sont mieux ciblées et les poursuites sont simplifiées afin :
1) de responsabiliser les contrevenants; 2) de protéger les droits des victimes; 3) d'assurer la sécurité du public.

Contribution au but :
- L'analyse de l'ADN à des fins judiciaires facilite la répression efficace de la criminalité, la protection des victimes vulnérables et l'application des lois en matière criminelle.

Contexte :
- La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* (Canada), entrée en vigueur le 30 juin 2000, établit une banque nationale de données génétiques gérée par la GRC. La nouvelle loi autorise les juges à ordonner que les contrevenants reconnus coupables de certaines infractions désignées relevant du *Code criminel* fournissent des échantillons d'ADN à des fins d'analyse.
- Les profils résultant de l'analyse sont conservés dans le fichier des condamnés à l'intérieur de la banque de données. La banque de données a également un fichier de criminalistique comprenant les profils d'identification génétique prélevés sur les lieux de crimes non résolus, et un fichier des condamnés comprenant les profils d'identification génétique de certains condamnés. Les profils tirés du fichier de criminalistique et du fichier des condamnés sont comparés pour tenter de découvrir une correspondance dans le système.
- La province a environ 650 causes rétroactives, portant sur des crimes commis avant l'entrée en vigueur de la loi.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Pour les causes rétroactives, nombre de demandes de prélèvement d'échantillons faites avant la libération du contrevenant ou la date d'expiration du mandat.	Toutes les demandes relatives aux causes rétroactives doivent être faites avant la libération du contrevenant ou la date d'expiration du mandat, pourvu que les documents appropriés soient reçus. Des échantillons sont prélevés rétroactivement de condamnés ayant commis des crimes graves et purgeant leur peine, dans les cas suivants : • Contrevenants déclarés « délinquants dangereux » au sens du *Code criminel*; • Contrevenants coupables de plus d'un crime à caractère sexuel et purgeant actuellement une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus; • Contrevenants coupables de plus d'un meurtre commis à différents moments. Les causes rétroactives devraient être achevées d'ici la fin de 2002-2003.	Toutes les demandes relatives aux causes rétroactives doivent être faites avant la libération du contrevenant ou la date d'expiration du mandat, pourvu que les documents appropriés soient reçus.

Activité de base : Appuyer les victimes tout au long du processus de justice pénale

But du ministère :

- Accroître et augmenter l'appui apporté aux victimes aux différentes étapes du processus de justice pénale.

Contribution au but :

- L'évaluation du niveau de satisfaction de la clientèle aide à faire en sorte que les victimes d'actes criminels puissent toujours compter sur un soutien suffisant et que les résultats des évaluations guident les améliorations apportées au Programme d'aide aux victimes et aux témoins. Un questionnaire donne aux victimes un mécanisme pour exprimer leur satisfaction à l'égard du programme ou pour soulever leurs préoccupations.

Contexte :

- Le bureau du Programme d'aide aux victimes et aux témoins distribue un questionnaire aux clients et clientes, qui le remplissent librement et dans l'anonymat.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction des clients et clientes à l'égard des services fournis par le Programme d'aide aux victimes et aux témoins.	Taux de satisfaction de 90 % à l'égard des services offerts dans le cadre du programme.	Atteindre un taux de satisfaction d'au moins 90 % à l'égard des services offerts dans le cadre du programme.

Activité de base : Appuyer les victimes tout au long du processus de justice pénale

But du ministère :

- Améliorer les services offerts aux victimes d'actes criminels.

Contexte :

- Il s'agit du nombre de contacts avec les clients et clientes pour l'Unité des services aux victimes.
- Par l'intermédiaire de l'Unité des services aux victimes, le ministère administre d'importants services communautaires à l'intention des victimes d'actes criminels, notamment : les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, les services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, une ligne d'aide à l'intention des victimes, des programmes de counseling pour les conjoints violents et d'autres projets.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Nombre de contacts avec les victimes.	Augmenter le nombre de contacts pour qu'il dépasse la moyenne de trois ans.	Atteindre ou dépasser l'objectif de la moyenne de trois ans (environ 138 000).

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

But du ministère :

- Satisfaction du public à l'égard des services des tribunaux.

Contribution au but :

- Le projet d'évaluation des services découlant des activités de base de la Division des services aux tribunaux permettra d'évaluer la satisfaction du public à l'égard de la prestation des services des tribunaux après la mise en place de réformes importantes (p. ex., la mise en oeuvre du Projet d'intégration du système judiciaire).

Contexte :

- Les outils d'évaluation des programmes à utiliser pour déterminer le niveau de satisfaction.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Satisfaction du public à l'égard des services.	Outils d'évaluation disponibles pour tous les tribunaux et établissement d'un protocole pour l'évaluation régulière.	Élaborer un plan pour évaluer les services des tribunaux de la famille à l'échelle de la province.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

But du ministère :

- Améliorer les services à la clientèle à la Cour des petites créances de North York.

Contribution au but :

- L'évaluation des programmes permettra d'évaluer la satisfaction du public à l'égard de la prestation des services des tribunaux après la mise en place de réformes importantes, comme l'augmentation de la limite des sommes pouvant être réclamées à la Cour des petites créances, qui passe de 6 000 $ à 10 000 $.

Contexte :

- Selon les évaluations précédentes effectuées à la Cour des petites créances de North York, les clients estiment qu'une attente de 15 minutes ou moins est acceptable.
- Environ 80 % des demandes et des défenses arrivent par la poste.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Délai d'attente moyen pour obtenir des services au comptoir.	Délai d'attente moyen de 15 minutes ou moins.	Offrir les services au comptoir dans un délai moyen de 15 minutes d'attente.
Délai de traitement moyen de toutes les réclamations et défenses reçues par la poste.	Délai de traitement moyen de deux jours ouvrables.	Traiter les réclamations et les défenses reçues par la poste en 3 jours ouvrables ou moins.
Délai de traitement des exécutions.	Délai de traitement des exécutions de 4 jours.	Traiter les exécutions en 4 jours ou moins.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

But du ministère :

- Réduire le délai de règlement pour les parties à une instance civile.

Contribution au but :

- L'évaluation du délai de règlement des causes civiles pourrait mettre en relief les volets du système de justice civile que l'on pourrait améliorer dans le but de réduire les délais applicables à l'obtention d'une décision dans une affaire.

Contexte :

- Les résultats peuvent dépendre des décisions prises par le Comité des règles en matière civile au sujet des règles simplifiées et des règles relatives à la médiation obligatoire; de l'expansion des programmes de gestion des causes et de médiation obligatoire; et du calendrier d'implantation des améliorations technologiques dans le cadre du Projet d'intégration du système judiciaire.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Délai de règlement des causes.	À déterminer selon la méthodologie.	Élaborer un plan pour évaluer l'effet des initiatives prises dans le cadre de la réforme de la justice civile sur le délai de règlement des causes civiles.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

But du ministère :

- Réduire le délai de règlement pour les parties à une instance civile

Contribution au but :

- La mise en oeuvre du renvoi obligatoire à la médiation dans les causes civiles (sauf celles qui relèvent du droit de la famille) à la Cour supérieure de justice devrait réduire le délai de règlement et les coûts pour les partie.

Contexte :

- L'évaluation de la médiation obligatoire dans les projets pilotes d'Ottawa et de Toronto révèle que le programme est efficace pour réduire les coûts et les délais dans les instances civiles. Une séance de médiation aboutit à un règlement entier dans environ 4 causes sur 10 et à un règlement partiel dans environ 2 causes sur 10.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Pourcentage des causes arrivant à un règlement précoce par la médiation.	Taux de règlement (entier et partiel) de 40 % pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire.	Taux de règlement (entier et partiel) visé de 40 % pour les lieux où existe le programme.

Activité de base : Offrir des services aux tribunaux de droit criminel, civil et familial et d'autres services judiciaires qui sont équitables, coordonnés, rapides et accessibles

But du ministère :

- Assurer que les municipalités se conforment aux conditions et normes énoncées dans l'entente de transfert des responsabilités relatives à l'application de la *Loi sur les infractions provinciale* (LIP).

Contribution au but :

- Les mesures d'évaluation de la performance élaborées pour les activités municipales relatives à la LIP appuieront un mécanisme de présentation de rapports réguliers sur la conformité aux normes relatives aux activités, aux poursuites, à la gestion et à la transmission des données, et à l'administration financière. Le système d'évaluation de la performance aide à assurer l'intégrité constante du système de justice de l'Ontario.

Contexte :

- Au cours de l'automne 2000, le personnel du projet de transfert de la responsabilité de la LIP a entrepris des consultations avec les partenaires municipaux sur les mesures possibles d'évaluation de la performance. On prévoit que ces mesures seront au point en 2001-2002.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Les mesures d'évaluation de la performance sont élaborées en 2001-2002 pour permettre au ministère de respecter l'obligation légale qui lui incombe de surveiller et d'assurer la conformité municipale avec les conditions et les normes contenues dans l'entente de transfert de la responsabilité de la LIP.	Évaluation des activités d'application de la LIP gérées par les municipalités, au moyen de mesures d'évaluation de la performance.	Élaboration des mesures d'évaluation de la performance après consultation avec les partenaires municipaux, qui doivent les approuver.

Activité de base : Offrir aux personnes vulnérables des services de soutien juridique		
But du ministère : • Protéger les droits individuels et les droits de propriété des adultes vulnérables. **Contribution au but :** • Surveiller le délai de réponse pour assurer la protection des obligations et des droits individuels et de propriété des personnes frappées d'incapacité.		
Contexte : • Les enquêteurs du Bureau du Tuteur et curateur public font une évaluation préliminaire des torts allégués et les inscrivent au dossier pour qu'on puisse les retracer et y donner suite.		
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Délai pour entreprendre un suivi concernant les allégations.	Commencer le suivi d'une allégation en moins de 24 heures.	Commencer le suivi d'une allégation en moins de 24 heures dans 90 % des cas.

Activité de base : Offrir aux personnes vulnérables des services de soutien juridique		
But du ministère : • Prendre les décisions en matière de traitement au nom des personnes frappées d'incapacité mentale de manière rapide et éclairée. **Contribution au but :** • La surveillance des délais pour prendre des décisions d'urgence aide à assurer une réponse prompte.		
Contexte : • Le Bureau du Tuteur et curateur public prend des décisions en dernier ressort en matière de traitement et d'admission à un établissement de soins de longue durée.		
Mesures	**Objectifs/normes**	**Engagements 2001-2002**
Temps pris pour prendre une décision après réception de tous les renseignements médicaux nécessaires.	Décisions prises dans les trois jours de la réception des renseignements médicaux nécessaires.	Respecter la norme 95 % du temps.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère du Procureur général

Fonctionnement	971 millions de $
Immobilisations	40 millions de $
	6 405 employés

Poursuite des criminels

Fonctionnement	135 millions de $
	1 195 employés

Appui aux victimes

Fonctionnement	31 millions de $
	55 employés

Tribunaux de droit criminel, civil et familial

Fonctionnement	284 millions de $
Immobilisations	25 millions de $
	3 280 employés

Services aux personnes vulnérables

Fonctionnement	343 millions de $
Immobilisations	10 millions de $
	885 employés

Services juridiques au gouvernement

Fonctionnement	48 millions de $
	595 employés

Administration interne et services spéciaux

Fonctionnement	130 millions de $
Immobilisations	5 millions de $
	395 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère du Procureur général

Fonctionnement	979 millions de $
Immobilisations	55 millions de $
	6 300 employés

Poursuite des criminels

Fonctionnement	137 millions de $
	1 120 employés

Appui aux victimes

Fonctionnement	64 millions de $
	295 employés

Tribunaux de droit criminel, civil et familial

Fonctionnement	280 millions de $
Immobilisations	33 millions de $
	3 415 employés

Services aux personnes vulnérables

Fonctionnement	324 millions de $
Immobilisations	16 millions de $
	415 employés

Services juridiques au gouvernement

Fonctionnement	51 millions de $
	605 employés

Administration interne et services spéciaux

Fonctionnement	123 millions de $
Immobilisations	6 millions de $
	450 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez le site Web du ministère à l'adresse suivante :
http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/default_f.htm
ou communiquez avec le personnel des renseignements au public au 416 326-2220.
Numéro ATS/ATM : 416 326-4012; télécopieur : 416 326-4007.

Vous pouvez également communiquer avec les personnes suivantes :

Bureau du procureur général
Rui Francisco Brum
Téléphone : 416 326-4440
Télécopieur : 416 326-4016
Courriel : rui.brum@jus.gov.on.ca

Politiques opérationnelles et planification des activités
Gayle Martin
Téléphone : 416 326-2050
Télécopieur : 416 326-4441
Courriel : gayle.martin@jus.gov.on.ca

Services aux tribunaux
Heather Daley
Téléphone : 416 326-5350
Télécopieur : 416 326-2652
Courriel : heather.daley@jus.gov.on.ca

Droit criminel
Jacqueline Steventon
Téléphone : 416 326-2402
Télécopieur : 416 326-2423
Courriel : jacqueline.steventon@jus.gov.on.ca

Services de justice à la famille
Donald Fawcett
Téléphone : 416 314-2503
Télécopieur : 416 314-2500
Courriel : don.r.fawcett@jus.gov.on.ca

Services aux victimes
Gordon Smith
Téléphone : 416 326-4508
Télécopieur : 416 326-3205
Courriel : gordon.smith@jus.gov.on.ca

Services juridiques
Jennifer Hall
Téléphone : 416 326-2505
Télécopieur : 416 326-6996
Courriel : jennifer.hall@jus.gov.on.ca

Services informatiques en matière de justice
Isabella McTavish
Téléphone : 416 326-1114
Télécopieur : 416 326-1104
Courriel : isabella.mctavish@jus.gov.on.ca

Adresse du ministère :

Ministère du Procureur général
720, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2K1

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001
ISBN 0-7794-1192-7

This document is also available in English.